



Dératisation Désinsectisation Désinfection

Protection anti-pigeons

Traitement des bois et des termites



PROGRAMME DE PARRAINAGE IMAGO 3D

IMAGO 3D propose à ses clients un programme de parrainage.

Il suffit pour cela de nous faire connaître d'autres professionnels susceptibles de **souscrire un contrat d'entretien annuel de lutte antiparasitaire**. En contrepartie vous bénéficierez d'avantages tarifaires.

Ce programme de parrainage IMAGO 3d est défini selon les modalités suivantes :

Le parrain :

Est considéré comme parrain tout client actif ayant souscrit un contrat annuel de lutte antiparasitaire avec Imago 3D, à jour des règlements financiers et non en cours de résiliation.

Tout parrain non à jour dans ses règlements, a quand même la possibilité de parrainer un filleul, mais dans ce cas seul le filleul bénéficiera de la remise.

Les clients placés en redressement juridique, ne sont pas éligibles au programme de parrainage.

Le filleul :

Est considéré comme filleul tout professionnel immatriculé au registre du commerce pour les départements 06, 83, 13, non placé sous un régime de protection juridique.

Modalités de l'offre de parrainage

Le parrain bénéficiera donc d'une remise sur facture de deux mois sur le montant forfaitaire annuel de son contrat. Dans le cas où il possède plusieurs contrats, le montant forfaitaire annuel pris en compte pour la remise est celui du contrat annuel le moins cher.

Le parrain a la possibilité de parrainer jusqu'à 6 filleuls professionnels de son secteur d'activité (même code ape) durant son année contractuelle d'entretien de lutte antiparasitaire.

Si un client parraine des filleuls d'un autre secteur d'activité que le sien, avec un montant annuel de contrat d'entretien inférieur de 30 % au sien, il bénéficiera d'un montant correspondant à 2 mois du montant forfaitaire annuel du filleul. Si le montant est supérieur au sien il bénéficiera du montant correspondant à 2 mois de son propre contrat annuel.

Le filleul bénéficiera d'une remise d'un mois du montant annuel de son contrat sur la première facture. Il ne pourra bénéficier que d'un seul parrainage pour une souscription d'un ou de plusieurs contrats annuels de lutte antiparasitaire.

Le programme de parrainage ne peut être cumulé avec une autre promotion.

Le parrain et le filleul acceptent que la société Imago 3D conserve leurs coordonnées pendant toute la durée de leur engagement contractuel. Conformément à la loi Informatique et libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant auprès d'IMAGO 3D. Pour cela, le client doit en faire la demande sur le site www.imago3d.fr ou par email à l'adresse contact@imago3d.fr.